ORDRE DES ARCHITECTES Île-de-France

Modes d'exercice prévus par la loi sur l'architecture ET permettant l'exercice de la profession

INFORMATIONS DESTINÉES AUX ARCHITECTES		
Intitulé	**Pièces justificatives obligatoires à nous envoyer par mail : tableau@croaif.org**	
	Avant de démarrer l'activité	**Chaque année et avant le 31 mars**
Libéral y compris auto-entrepreneur, micro-entreprise, collaborateur libéral, etc.	- attestation d'assurance conforme **ET** - attestation sur l'honneur	- attestation d'assurance conforme
Associé d'une société d'architecture Vous détenez au moins une part du capital d'une société d'architecture inscrite à un Tableau régional de l'Ordre (même si vous n'y exercez pas d'activité).	- attestation d'assurance conforme de la société **ET** - attestation sur l'honneur	- attestation d'assurance conforme de la société - si votre société est en "sommeil" : un Kbis de moins de 3 mois mentionnant la mise en sommeil **ET** - attestation sur l'honneur
Salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture	- attestation d'employeur, ou copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail **ET** - attestation sur l'honneur	- attestation sur l'honneur
Salarié d'une personne physique construisant pour son propre et exclusif usage **Salarié d'une personne morale de droit privé construisant pour son propre et exclusif usage**	- attestation de votre employeur ou copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail **ET** - attestation sur l'honneur	- attestation sur l'honneur
Salarié d'une SICAHR (société d'intérêt collectif agricole)	- attestation d'employeur, ou copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail **ET** - attestation sur l'honneur	- attestation sur l'honneur
Salarié d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'État ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme	- attestation d'employeur, ou copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail **ET** - attestation sur l'honneur	- attestation sur l'honneur
Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre	- attestation d'employeur précisant votre activité date d'entrée dans la collectivité, ou copie d'un bulletin de salaire ou d'un acte de nomination **ET** - attestation sur l'honneur	- attestation sur l'honneur
Gérant non associé d'une société d'architecture	- copie des statuts de la société (ou du PV d'AG) actant votre désignation en tant que gérant non associé **ET** - attestation sur l'honneur (modèle en cours de rédaction).	- attestation sur l'honneur (modèle en cours de rédaction)